

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

Date de la convocation : L'an deux mille vingt-six, le treize février 2026 à vingt heures trente, le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur Philippe MEYZONET, Maire.

Nombre de conseillers : **Etaient Présents** : Messieurs Jean GRANGHON, Pascal CHAPELLE, Stéphane DARLE, Stéphane TAISSIDRE, Lionel FOURNERIE, Benoit DELABARRE et Philippe MEYZONET ; Madame Delphine MISSONNIER.

- en exercice : 8
- présents : 8
- pouvoirs : 0
- votants : 7

Absents :
Procuration :

Secrétaire de séance : Stéphane TAISSIDRE

N° 2026 – 002 - Délibération Participation financière pour les enfants scolarisés à l'école Catholique Saint Joseph de Craponne sur Arzon

Votants : 7 Pour : 0 Contre : 7 Abstention : 0

Mr le Maire expose la demande de l'école catholique de Craponne sur Arzon où sont scolarisés quatre enfants de la commune, il propose à la commune de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat avec l'Etat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'exception de Stéphane TAISSIDRE qui n'a pas pris part au vote étant personnellement concerné (ses enfants y sont scolarisés), il a été décidé de ne pas participer aux frais de fournitures scolaires.

Rendu exécutoire à la date de transmission en Sous-Préfecture

Le Secrétaire de séance : Stéphane TAISSIDRE



Le Maire,
Philippe MEYZONET



AR Prefecture

043-214300931-20260218-2026_002-DE
Reçu le 18/02/2026